
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD-----
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 03 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juillet à neuf heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : Jeudi 26 juin 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Administratrice élue	Mme Marie Chantal BOSSE	Administratrice nommée
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue	Mme Patricia KOPILA	Administratrice nommée
Mme Nina Julie	Administratrice élue	M. Jean-Philippe LEROUX	Administrateur nommé
		M. Alain RAVUT	Administrateur nommé
		Mme Aïcha TURI	

Etaient absents :

Mme Elisabeth RIVIERE		Mme Dominique BAYOL	Administratrice nommée
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Administratrice élue	M. Jean-Yves LEMENANT	Administrateur nommé
M. Raphael TOFIL	Administrateur élu		
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu		
M. Pétélo SAO	Administrateur élu		

formant la majorité des membres en exercice.

Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	8
Nombre de votants :	8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h00

DELIBERATION N°17 /CCAS/25

**Portant habilitation à la Présidente à verser des subventions
en faveur de diverses organisations ou associations**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore,
réuni en séance le 03 juillet 2025

Vu la loi organique n° 99-209 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération N°19 /14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont Dore en sa séance
du 23 avril 2014 modifiant la délibération N°78/91/XII, portant création d'un Centre Communal
d'Action Sociale de la commune du Mont Dore ;

Vu les commissions permanentes en date du 06 mars et du 05 juin 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



Article 1 : La Présidente est habilitée à verser les subventions aux diverses associations ou organisations détaillées ci-dessous :

- Association nos bébés kangourous : cinquante mille francs (50 000 F), subvention qui sera versée sur le compte BCI 17499 00010 29723302011 86
- Association Valentin Haüy – AVH : cent cinquante mille francs (150 000 F), subvention qui sera versée sur le compte BNC 14889 00081 04586374309 31
- Association Hippocampe – cent mille francs (100 000 F), subvention qui sera versée sur le compte BCI 17499 00010 32810902014 28
- Collectif handicaps : cent mille francs (100 000 F), subvention qui sera versée sur le compte BNC 14889 00020 04761120819 50
- Club interâge du Mont-Dore : deux cent mille francs (200 000 F), subvention qui sera versée sur le compte BNC 14889 00006 006566010000 59
- Aides aux Évacués Calédoniens – AVEC : cinquante mille francs (50 000 F), subvention qui sera versée sur le compte BCI 17499 00010 19602502010 88
- Association des diabétiques de Nouvelle-Calédonie : cent cinquante mille francs (150 000 F), subvention qui sera versée sur le compte SG 18319 06711 43115527012 46

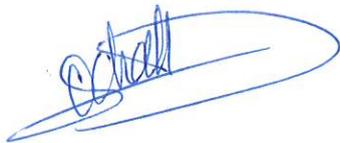
Article 2 : La dépense sera inscrite au chapitre 65 Autres charges de gestion courante – article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés – dépenses de fonctionnement du budget 2025.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La Présidente du CCAS, est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province-Sud et publiée sous format électronique.

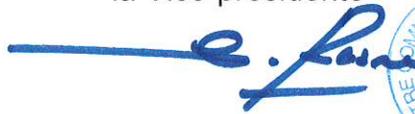
DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 03 juillet 2025

La secrétaire de séance
La directrice adjointe du CCAS



Vanessa SCHALLER

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour la Présidente absente,
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Associations (2)
CCAS (registre et affichage)

La Présidente certifie que le présent acte
ayant été transmis le 15/07/2025
A la Commissaire Délégué
Et notifié le 23/07/2025
Et/ ou publié le 23/07/2025
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation
~~La Directrice~~ / directrice adjointe
Prénom et nom
VANESSA SCHALLER


Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 JUIL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ